

CAP COIFFURE

Le diplôme

L'apprenti (e) est présenté (e) à l'examen du **CAP Coiffure** à l'issue d'une période de formation comprise entre 6 mois et 2 ans.

Les objectifs de la formation

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle coiffure est un professionnel qualifié, compétent dans les techniques d'hygiène, de soins, de coupe, de mise en forme et de coiffage de la chevelure. Il assure aussi le conseil concernant les produits et les services relevant de sa compétence.

Trois fonctions essentielles sont abordées durant la formation :

- **Fonction d'organisation et de gestion** : identifier les besoins du client, organiser et gérer son poste de travail
- **Fonction d'exécution** : réaliser des coupes, mettre en forme la chevelure
- **Fonction de conseil et de vente** : conseiller une cliente et argumenter l'achat d'un produit

Perspectives professionnelles

Après quelques années d'expérience, il est possible d'accéder à des postes tels que :

- Responsable de salon de coiffure
- Coiffeur à domicile

Secteurs d'activité

Le professionnel de la coiffure exerce son métier dans différents secteurs d'activité :

- Salons de coiffure
- Etablissements et institutions diverses : soins, cure, convalescence, réadaptation, armée, hébergement de loisir, de vacances
- Milieu du spectacle, mode, fournisseurs de produits capillaires

Déroulement de la formation

Un test de positionnement est mis en œuvre en Français et Mathématique avant le début de la formation.

La formation s'organise selon le principe de l'alternance entre des périodes en entreprise et des périodes en CFA.

Durée :

Sortie de 3^{ème} : 2 ans (dont 12 semaines par an au CFA)

Candidats titulaires d'un diplôme de niveau IV ou V : 1 an (dont 12 semaines par an au CFA)

Autres cas : nous consulter.

Modalités d'évaluation

Le candidat peut être dispensé de certaines matières en fonction des notes déjà obtenues à des examens de niveau équivalent ou supérieur.

Conditions légales

- Jeune de 15 à 29 ans révolus sauf cas particuliers et dérogatoires
- Conclure un contrat d'apprentissage avec un employeur

Modalités d'inscription au CFA

- Le dossier d'inscription est fourni dès réception du contrat d'apprentissage au CFA

Pré-requis

- Pour les moins de 16 ans : sortie de 3ème de collège
- Pour les plus de 16 ans : aucun pré-requis

Programme de la formation

Enseignement général obligatoire :

- Mathématiques -Physiques/Chimie
- Français
- Anglais
- Histoire – Géographie/Enseignement moral et civique
- EPS

Enseignement professionnel :

- Techniques de Coiffure
- Technologie des techniques, des produits et matériels
- Biologie-microbiologie
- Relation commerciale et participation à l'activité de l'entreprise
- Arts appliqués (option facultative)
- Prévention Santé Environnement
- Projet Chef d'Œuvre

Exemples de travaux confiés en entreprise dans le cadre de l'apprentissage

- L'enroulage de permanente
- La préparation, l'application et le rinçage d'une coloration
- Une coupe suivie d'un coiffage

Mixité des parcours : une formation peut-être débutée au CFA et poursuivie au Lycée et vice versa, débutée au Lycée et poursuivie au CFA.

Poursuite d'études envisageable

La poursuite des études peut se faire généralement vers :

- BP Coiffure
- Tout autre diplôme de niveau IV

***Cette formation** est également accessible dans le cadre d'un contrat de professionnalisation (demandeur d'emploi ou jeunes adultes de plus de 26 ans) ou par la mobilisation du CPF (Compte personnel de formation).*

***Pour les candidats** présentant un trouble de l'apprentissage ou un handicap, contacter le référent handicap du CFA*

Tél : 02 38 98 49 83